

DJIBOUTI

Dirigeant de l'opposition au franc parler, Daher Ahmed Farah, emprisonné, doit être remis en liberté

Index AI : AFR 23/001/2003
ÉFAI

Lundi 14 juillet 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International appelle à la libération immédiate et sans condition de Daher Ahmed Farah, dirigeant d'un parti d'opposition et directeur du journal de ce parti.

Daher Ahmed Farah, prisonnier d'opinion, a été arrêté à de nombreuses reprises du fait de ses opinions politiques qu'il a toujours défendues pacifiquement. Il a été emprisonné le 9 juillet 2003 pour trois mois à la prison de Gabode à Djibouti-ville ; le procureur avait fait appel de la sentence d'acquiescement prononcée à l'issue d'un procès en diffamation intenté par le chef d'état-major de l'armée et un groupe folklorique militaire féminin. La cour d'appel l'a condamné à six mois d'emprisonnement (dont trois avec sursis), des dommages et intérêts conséquents et une amende ; elle a également interdit de publication son journal pour une durée de six mois.

« Les fonctionnaires qui se considèrent comme diffamés ont un droit de réponse et si cela ne suffit pas, ils peuvent en toute légitimité intenter une action en justice pour défendre leur réputation, a déclaré Amnesty International. Mais cela ne devrait pas, comme ça a été le cas pour Daher Ahmed Farah, conduire à la détention par la police, au refus arbitraire d'une remise en liberté provisoire, à des poursuites du ministère public et à des peines de prison. »

La constitution de Djibouti garantit la liberté de la presse. Djibouti a par ailleurs ratifié l'année dernière le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui protège le droit à la liberté d'expression.

« Des textes législatifs de droit pénal allant à l'encontre du droit à la liberté d'expression, que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a désigné comme « pierre angulaire de la démocratie », ont été utilisés pour étouffer toute critique des autorités par les médias et

pour faire taire un opposant pacifique connu », a déclaré Amnesty International.

Complément d'information

Daher Ahmed Farah est président du *Mouvement pour le renouveau démocratique et le développement* (MRD), un parti d'opposition ; il est aussi directeur du *Renouveau djiboutien*, le journal de ce parti.

Il avait été incarcéré en mars 2003, au lendemain de la parution d'un article pour lequel il avait été déclaré coupable, après une procédure simplifiée, « *d'atteinte au moral de l'armée* » et de « *publication de fausses informations* ». Il avait été condamné à six mois d'emprisonnement et à une amende. Le mois suivant, il était condamné à une deuxième peine de six mois d'emprisonnement avec sursis, peine réduite en appel.

Quelques jours plus tard, il était de nouveau arrêté, plainte ayant été déposée contre lui par le chef d'état-major de l'armée. Incarcéré pendant plus d'un mois avant d'être remis en liberté provisoire, il avait été de nouveau arrêté deux jours plus tard. Le 23 juin, il était jugé et acquitté. Son acquiescement a été annulé le 9 juillet, date à laquelle Daher Ahmed Farah est retourné en prison. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>